

## Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 17 janvier 2019

Absentes et excusées : Mélanie MORY et Natacha DUROISIN

La séance est ouverte à 18 h 30.

### 1. Organes

- a) Prestation de serment du Président du CPAS, comme membre du Collège Communal ;

Prestation de serment de Monsieur BILLOUEZ Claudy en qualité de Président du CPAS comme membre du Collège Communal.

Le pacte de majorité, adopté le 03 décembre 2018, a désigné Monsieur BILLOUEZ Claudy en qualité de Président du CPAS.

En date du 09 janvier 2019, il a prêté serment en qualité de conseiller de l'action sociale. Ce 17 janvier 2019, il prêle le serment constitutionnel « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge » entre les mains du Bourgmestre.

Le Bourgmestre le déclare membre du Collège Communal en qualité de Président du CPAS.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Représentation de la commune dans les Intercommunales et organismes – modification

Suite à la démission de Madame Colette BOCAGE au Conseil d'Administration de la Société de Logements du Haut Escaut, le groupe PS a proposé de la remplacer par Monsieur Julien BAUWENS. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point. Le tableau des représentations est adapté en conséquence.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- c) Déclaration de politique générale – présentation.

Le Président présente la Déclaration de politique générale du Collège :

*« La déclaration de politique générale conçue par le Collège communal est un programme portant sur la législature. Ce document sera ensuite traduit en objectifs opérationnels via le Plan Stratégique Transversal (PST) qui sera réalisé par Monsieur le Directeur général.*

*Nos objectifs prioritaires sont déclinés sous 8 thématiques :*

#### 1. Ressources humaines et communication

- *Maintenir l'emploi dans toutes les structures ;*
- *Permettre, à l'ensemble du personnel, l'accès aux formations pouvant les aider dans leur vie professionnelle ;*
- *Etudier le déménagement des services techniques de la Ville ;*

- *Garantir l'accès du citoyen aux services administratifs ;*
- *Poursuivre le développement des outils de communication (bulletin communal, site internet, page facebook, applications, ...).*

## 2. Finances, travaux et commerce

- *Maintenir l'équilibre budgétaire par une gestion prudente et responsable et en respectant les règles imposées ;*
- *Maintenir les taxes à leur niveau actuel ;*
- *Créer un budget participatif annuel afin que les citoyens puissent devenir acteurs directs de l'avenir de notre entité ;*
- *Poursuivre la politique de suppression des SAR (Sites à réaménager) ;*
- *Entretenir les voiries communales via le FRIC (Fonds Régional pour les Investissements Communaux), les appels à projets et des fonds propres ;*
- *Réaliser un cadastre des voiries communales (avec l'aide du Hainaut Ingénierie Technique) ;*
- *Mettre des surfaces commerciales à disposition avec loyers modérés ;*
- *Promouvoir l'installation de marchés décentralisés.*

## 3. Sécurité publique et cadre de vie

- *Trouver un nouveau bâtiment pour notre police locale ;*
- *Poursuivre l'installation de caméras de surveillance ;*
- *Garantir la sécurité de notre population ;*
- *Intégrer la mobilité dans chaque nouveau projet ;*
- *Accentuer la politique de répression contre les incivilités ;*
- *Poursuivre la politique de prévention des déchets (en collaboration avec IPALLE) ;*
- *Maintenir le fonctionnement des comités d'accompagnements.*

## 4. Sport, festivités, tourisme et jumelages

- *Construire un hall sportif et améliorer la collaboration avec les clubs sportifs ;*
- *Construire une piste BMX, VTT et X-Trail ;*
- *Maintenir les aides matérielles au tissu associatif de notre entité ;*
- *Développer notre partenariat avec l'ASBL Tourisme de l'intercommunale IDETA ;*
- *Accompagner le projet du MASTER PLAN ;*
- *Continuer le développement du projet « Triangle Blanc » à Calonne ;*
- *Développer des projets sportifs avec les villes jumelées.*

## 5. La politique sociale et le logement

- *Participer à un 3<sup>e</sup> Plan de Cohésion Sociale (PCS) ;*
- *Aider à maintenir une offre de médecine générale en adéquation avec notre territoire*
- *Végétaliser les cimetières afin de les conformer à la législation « Zéro phyto » ;*
- *Agrandir le cimetière de Bruyelle ;*
- *Continuer à soutenir financièrement le Foyer Socioculturel et la bibliothèque afin de les aider à assurer leurs missions ;*
- *Poursuivre la promotion de l'art dans la ville et les villages ;*
- *Mettre à disposition l'ancien Hôtel de Ville pour des expositions d'artistes locaux ;*

- *Soutenir la Commission Communale Consultative de la Personne Handicapée et le Conseil Consultatif des Aînés dans la réalisation de leurs projets ;*
- *Optimiser la gestion du parc de logement public ;*
- *Poursuivre la lutte contre les marchands de sommeil et les problèmes d'insalubrité des logements.*

#### 6. Petite enfance, enseignement et jeunesse

- *Optimiser le développement de la future crèche ;*
- *Développer les infrastructures scolaires qui le nécessitent ;*
- *Poursuivre le développement des activités extrascolaires ;*
- *Poursuivre l'initiation aux langues dans les établissements scolaires ;*
- *Sensibiliser les enfants à la citoyenneté et au respect ;*
- *Déplacer le Centre de Jeunes d'Antoing (CJA) dans les locaux de l'ancienne gendarmerie et renforcer les liens entre tous les acteurs actifs dans le milieu de la jeunesse ;*
- *Développer des espaces de jeux dans les villages.*

#### 7. Développement local et transition énergétique

- *Poursuivre l'opération de développement rural ;*
- *Concrétiser la Delta Zone (en partenariat avec IDETA) ;*
- *Aménager les quartiers de la Marlière et de la Pêcherie ;*
- *Mettre en place un programme de rénovation et d'entretien du parc de logements publics existants (ex : chauffage électrique en chauffage au gaz) ;*
- *Diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux, via Rénowatt et le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) ;*
- *Favoriser les investissements citoyens dans la réduction des consommations d'énergie ;*
- *Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec les agriculteurs, le PNPE et la cellule Gyser.*

#### 8. Synergies avec le CPAS

- *Soutenir le CPAS via les filières de recyclage intégrant un volet de réinsertion socioprofessionnelle (recyclerie, atelier de réparations de vélos, atelier de seconde main) ;*
- *Continuer à développer la réinsertion socio-professionnelle au sein de la Ville via la mise à disposition d'articles 60 provenant du CPAS. »*

Monsieur VINCENT précise ne pas être étonné par le contenu de cette déclaration. Elle est en quelque sorte un copier-coller du discours tenu lors de la campagne électorale ce qui est normal. Cependant, des points interpellent : maintenir l'emploi, poursuivre l'opération de développement rural, maintenir l'équilibre budgétaire,... Il serait étonnant que ce ne soit pas le cas !

Monsieur VINCENT rappelle que le boni du budget initial 2019 est maigre et qu'il faudra faire attention. Il faut bien évidemment continuer les investissements mais avec prudence. Cette déclaration comporte beaucoup d'évidences. En ce qui concerne les dossiers SAR, le Conseil n'y a pas été associé et le déplacement des services techniques n'est pas une

urgence. Par ailleurs, certains points apparaissent déjà dans le budget 2019 comme le budget participatif.

Au niveau du commerce, Monsieur VINCENT signale qu'il n'y a rien d'inscrit au budget initial pour des acquisitions. Quid du commissariat de police ? Il ajoute que le projet qui pose problème est le hall sportif. 6 ans c'est long mais c'est aussi peu pour un dossier d'une telle envergure. Il faudrait avancer dans les six mois qui viennent. Enfin, nous n'avons toujours pas d'échéancier pour la Delta Zone.

Le Président signale que le Collège de zone a tranché au sujet du commissariat. Ce point sera soumis au prochain Conseil de zone. Quant à l'échéancier pour la Delta Zone, l'auteur de projet IDETA l'a présenté lors de la réunion publique organisée dans le cadre de l'enquête publique.

Monsieur VINCENT prend note que cette déclaration respecte les promesses électorales faites et restera attentif à leur exécution.

Monsieur VIVIER intervient au nom du Groupe GO :

*« Tout d'abord, nous sommes assez étonnés de la manière de présenter cette déclaration. Il y a 6 ans, c'était très clair et détaillé. On pouvait suivre les différentes actions sans le moindre souci (bien sûr dans leurs descriptions, pas dans les réalisations).*

*Nous avons déjà à l'époque proposé de suivre le mouvement en marche des PST et nous avons demandé de vous accompagner dans ce travail au travers des commissions. Cela mettait en avance des actions participatives de tous les conseillers communaux.*

*Il est évident que 6 ans après, pas ou peu de PST mise en œuvre et des actions qui sont sorties un peu dans tous les sens mais avec un manque de cohésion.*

*Cette année, nous voici devant un document ressemblant plus à une table des matières, certes, l'élaboration des PST sera plus facile mais par contre la gestion des matières est un peu nébuleuse.*

*Comme vous l'avez bien dit il y a un mois, certaines matières se retrouvent partout. Mais dans le cas présent, mélanger... par exemple : le sport avec le jumelage et le tourisme c'est un peu bizarre, d'autres points comme les finances, les travaux et les commerces nous semblent être des matières importantes et ne devraient pas être mises ensemble.*

*Bref, pour un document si important pour les 6 années futures, cela semble un peu léger dans son élaboration.*

*Maintenant, j'en reviens à sa communication, refuser de faire une copie ou un mail de ces quelques pages, ça c'est un manque flagrant de communication et d'ouverture aux membres de ce conseil.*

*Imaginez-vous que chaque conseiller devait venir dans le bureau du DG pour consulter ce document au combien important. Une commission de travail semblait plus logique et efficace que tous ces va et vient.*

*Venons-en au contenu :*

1) Ressources humaines et communication

*Nous espérons franchement que vous tenterez d'y ajouter le retour des éco-cantonniers. Pour la communication, nous demandons aussi une communication démocratique et participative.*

2) Finances, travaux, commerces

*La favorisation des commerçants locaux est extrêmement importante pour leurs survies. Pour les voiries, nous demandons un accent sur la mobilité douce (ainsi que les PMR) et sur les pistes cyclables.*

3) Sécurité publique

*Un plan d'action global avec le SPW et les riverains doit se faire tant pour l'incivisme que la sécurité des citoyens, cela permettra un usage optimal des caméras.*

*Une collaboration dynamique avec Ipalle doit être mise en place.*

*Plus de trace de notre service incendie ? Il est déjà mort ?*

4) Sport jumelage tourisme

*Que de matières dans ce point. Tentons déjà de finir les projets annoncés.*

*Le hall des sports doit être une priorité dès le début de la mandature.*

*L'idée d'une piscine publique n'apparaît pas, c'est dommage, certains dossiers peuvent être mis en place entre plusieurs communes... si pas il y a la zone de baignade, une réflexion sur celle-ci et sur sa gestion devrait être ajoutée à ce programme.*

5) Politique sociale

*Deux remarques :*

*Le Scaldis devrait être une priorité et la finition de la salle devrait être un projet de cette mandature.*

*La CCCPH doit être remise en place et valorisée surtout avec notre label Handicity. En tout cas, elle doit être ouverte aux citoyens et aux groupes politiques.*

6) L'enfance, l'enseignement

*Un seul point, un enfant égale un enfant, mettons donc l'accent dans les PST enseignements sur le fait d'être équitables sur tous les points qui seront développés.*

7) Développement local, transition énergétique

*Nous sommes en synergie avec vos projets, simplement, il faut avancer et penser à l'emploi généré par ces dossiers, emplois directs et indirects.*

*Pour le projet des inondations, la commission agricole doit retrouver son dynamisme à travers ce point et surtout évitons d'encore diminuer les surfaces cultivables.*

8) Synergies avec le CPAS

*Nous sommes aussi d'accord avec vous sur ce point, les explications du dernier conseil étaient logiques. Simplement, tentons de continuer l'amélioration des synergies afin de diminuer les augmentations des coûts. Mettez aussi un accent sur la réinsertion sur le long terme. Pour ce point, nous faisons confiance à nos représentants.*

*Voilà, en quelques mots nos remarques sur cette déclaration de politique générale.*

*En espérant que ces différents points pourront être ajoutés au texte et en tout cas, nous demandons de les acter au PV. »*

Monsieur VIVIER s'étonne de voir que Monsieur VINCENT disposerait d'une copie de la déclaration de politique générale alors que, par mail, le Directeur Général lui a refusé de lui en transmettre copie.

Le Directeur Général précise qu'il n'a pas fourni de copie à Monsieur VINCENT et que les dossiers sont mis à disposition sans qu'ils ne soient déplacés. Monsieur VINCENT ajoute que le ROI prévoit expressément de pouvoir obtenir copie des documents qu'un conseiller est venu examiner. Ce que confirme le Directeur Général.

Monsieur VIVIER insistant sur le fait que, par mail, le Directeur Général lui avait signifié qu'il ne pouvait pas recevoir de copie, ce dernier précise que ce n'est qu'en venant consulter les dossiers que l'on peut obtenir copie des pièces. Monsieur CHEVALIER regrette qu'on ne lui ait pas fourni cette information lors de sa consultation.

Par 16 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le Conseil Communal adopte la déclaration de politique générale.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Acquisition

Acquisition de gré à gré d'un bien sis Chaussée de Tournai à Bruyelle - Antoing 5<sup>ème</sup> division - section A - pour une contenance de 9.836 m<sup>2</sup> .

La parcelle pré-décrite figure sur le plan n° 5.9010.0773-5.18.027. Elle appartient à la société anonyme de droit public SNCB ayant son siège social à la rue de France 56 à 1060 Bruxelles. Elle se situe en partie en zone d'habitat, en zone d'équipement communautaire, en zone d'habitat à caractère rural, et en zone agricole au plan de secteur ;

L'acquisition de ce bien est indispensable à l'extension du cimetière de Bruyelle et est donc d'utilité publique.

La valeur vénale de la parcelle a été estimée à 115.000 euros, et un projet de compromis de vente nous est parvenu.

Il est donc proposé au Conseil Communal :

- D'acquérir de gré à gré le bien sis Chaussée de Tournai à 7641 Bruyelle - cadastré section A, pour une contenance de 9.836 m<sup>2</sup>, tel qu'il figure sur le plan n°5.90100773-5.18027, auprès de la SNCB, rue de France, 56 à 1060 Bruxelles, pour un montant de cent quinze mille euros ;
- De charger le Comité d'Acquisition de la passation de l'acte ;
- D'approuver le compromis de vente ;
- De mandater le Bourgmestre et le Directeur Général afin de représenter valablement la Ville d'Antoing pour la signature des actes ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au fonds de réserve extraordinaire, à l'article budgétaire 87800/71160.

Le Président ajoute qu'ORES implantera une cabine haute tension sur la partie droite du cimetière actuel afin d'augmenter la puissance électrique pour une meilleure desserte. A la demande de Monsieur VINCENT s'il était nécessaire d'acheter la totalité de la parcelle (près d'un hectare), le Directeur Général précise que la SNCB n'était pas favorable à un morcellement.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve cette acquisition.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 3. Economies d'énergie

Adhésion à la Centrale d'achat Renowatt. Monsieur DESMET présente le point.

Considérant que le Gouvernement Wallon a décidé de créer la structure RenoWatt.

Que cette structure est chargée d'accompagner les pouvoirs locaux dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Qu'il s'agit donc d'aider les communes à sélectionner les

bâtiments à rénover, de faire des analyses des consommations énergétiques des bâtiments retenus, de définir le potentiel de réduction des bâtiments avec les gains financiers, de lancer les procédures de marchés publics, et de proposer des pistes de financement et de subsides.

La structure utilise les modèles de Contrat de Performance Energétique qui imposent une obligation de résultat.

Considérant que notre commune dispose de bâtiments à améliorer, le Conseil Communal, à l'unanimité, décide de marquer accord sur l'adhésion de la commune à la Centrale d'achat Renowatt.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Thierry DESMET

#### 4. Marché public de travaux

Travaux d'entretien des fours Ratiau – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Monsieur DESMET signale que, dans le cadre de l'appel à projet 2018 « Insolite », le Ministre René COLLIN nous a informés le 20 juillet 2018, de l'accord de principe concernant l'octroi d'une subvention de 15.000 €, afin de procéder aux travaux d'étanchéisation des toitures des fours Ratiau à Antoing.

L'estimation est de 27.270,00 € hors TVA ou 32.996,70 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours calendrier ;
- Délai d'exécution : 30 jours ouvrables ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix n'est pas d'application ;
- Pas de variantes et pas d'options.

Monsieur VINCENT signale que ces fours ne sont certainement pas les plus beaux de l'entité et demande où en est le projet « Triangle Blanc ». Sauvegarder ces fours n'est pas mal mais il serait tout aussi bien de sauvegarder les fours bouteilles. Il ajoute que les marches permettant l'accès à ces fours sont en piteux état.

Le Président précise que ces marches pourraient être refaites par la main d'œuvre communale. Quant au projet « Triangle Blanc », une présentation pourra être faite prochainement.

Monsieur COURTOIS signalant que la promesse ferme de subsides n'était pas présente dans le dossier, le Directeur Général précise qu'il suffisait de la lui demander. Même s'il n'était pas présent dans le bâtiment, un simple coup de fil à l'agent traitant aurait permis de fournir la pièce. Monsieur VINCENT signale qu'il n'est pas rare qu'un dossier inscrit au Conseil soit repris dans son bureau par un agent mais il n'a jamais eu de problème à pouvoir le consulter après en avoir informé le Directeur Général.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier spécial des charges, l'estimation, la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

## 5. Plan Communal d'Aménagement

PCA 3.3 bis « quartier de la Pêcherie » - Approbation définitive et adoption de la déclaration environnementale.

Monsieur DUDANT signale, qu'en date du 25/01/2018, le Conseil Communal décidait d'approuver provisoirement le Plan communal d'aménagement révisionnel 3.3 bis « Quartier de la Pêcherie ».

A la suite de cette décision, le dossier a été soumis à enquête publique et n'a suscité aucune observation. Ce dossier a également fait l'objet d'une réunion d'information qui s'est déroulée le 12/03/2018, et dont le PV est joint au dossier.

Une demande d'avis a été à nouveau sollicitée auprès de plusieurs instances :

- Parc naturel des Plaines de l'Escaut : avis réputé favorable par défaut ;
- Cellule Ram et service géologique de Wallonie : avis favorables ;
- CCATM : avis favorable avec remarques (recul du dernier niveau de l'immeuble à appartements, vue d'ensemble des aménagements, réalisation d'une étude paysagère plus précise, ...) ;
- Département des Voies Hydrauliques : avis favorable avec recommandations (précautions à prendre en ce qui concerne les inondations, accès au site, largeur du chemin longeant les berges...) ;
- Cellule aménagement – environnement : avis favorables avec recommandations pour le karst et les aléas d'inondation.

Une déclaration environnementale a dès lors été réalisée. Elle résume la manière dont les considérations environnementales ont été intégrées dans le plan, et dont les avis ont été pris en considération.

Après avoir pris connaissance de toutes les remarques formulées, le PCAR adopté provisoirement le 25/01/2018 a été légèrement modifié pour tenir compte de celles-ci. Cela concerne principalement : l'élargissement d'une ouverture visuelle vers l'Escaut, l'élargissement du sentier longeant la berge, l'augmentation du recul du dernier niveau de l'immeuble à appartements...

Ces modifications peuvent être jugées mineures et répondent aux remarques formulées.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver définitivement le Plan communal d'aménagement n° 3.3 bis «La Pêcherie » et de le transmettre au Fonctionnaire délégué pour approbation ministérielle ;
- d'adopter la déclaration environnementale jointe au dossier.

Monsieur VINCENT regrette qu'il ait fallu un an entre l'adoption provisoire et la définitive même si la commune n'y peut rien.



Monsieur VIVIER précise que l'aboutissement de ce dossier est une bonne nouvelle. Par ailleurs, l'avis des membres de la CCATM a été suivi ce qui est une bonne chose. Cependant, qu'en est-il des travaux de la Place du Préau ?

Le Président signale que les travaux de la Place du Préau auront lieu bien avant. Monsieur CHEVALIER estimant que ces travaux pourraient être harmonisés, Monsieur DESMET rappelle le projet de construction d'une maison de village à Péronnes dans le cadre du PCDR. La commune avait répondu à l'appel à projet « trottoirs » et obtenu la réfection de la rue des Ecoles. Il a été impossible de lier les deux dossiers, preuve en est que la voirie a été aménagée depuis plusieurs années alors que le projet de maison de village est toujours à l'état de projet. Il est très compliqué de lier deux projets émergeant à des subsides.

A la demande de Monsieur CHEVALIER si les auteurs de projet ne pourraient pas se rencontrer, le Président précise qu'ils sont tous deux informés de leurs projets respectifs. A la demande de Monsieur VINCENT si des garages étaient prévus dans le projet et ce qu'il adviendrait de l'espace marché, le Président signale qu'un espace de parking privatif et couvert est prévu à l'extrémité de la rue de la Pêcherie. Quant à l'espace occupé par le marché, il n'est pas concerné par les travaux et les dispositions seront prises pour que le marché puisse se dérouler le plus normalement possible durant les travaux tant lors des démolitions que lors des constructions.

Monsieur VINCENT ajoute qu'il est important de conserver l'espace du marché. D'autant plus qu'avec les travaux de la Place du Préau, des places de parkings seront perdues.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 6. Aménagement du territoire

Renouvellement de la Commission communale consultative d'aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) – lancement de la procédure

Monsieur DUDANT signale que l'article D.I.8. du CoDT précise que le Conseil Communal doit, dans les 3 mois de son installation, décider du renouvellement de la CCATM et d'en élaborer le règlement d'ordre intérieur.

Cette décision permettra d'enclencher la procédure d'appel à candidatures qui sera communiqué via un journal toutes boîtes, le site internet de la commune, et affiche à l'administration. Les modalités y seront précisées. Cet appel aura une durée de un mois.

La future CCATM sera composée de 8 membres effectifs (6 issus de la population et 2 issus du quart communal), d'un président, de membres suppléants, de l'Echevin de l'Urbanisme et de la secrétaire. A l'issue de l'appel à candidatures, le Conseil communal procédera à la désignation des membres.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de renouveler la CCATM et l'élaboration de son règlement d'ordre intérieur ;
- de charger le Collège Communal de la réalisation de l'appel à candidatures.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 7. Développement territorial

### Projet de Schéma de Développement Territorial – avis circonstancié

Monsieur DUDANT précise que la commune a été sollicitée pour remettre un avis concernant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018.

Il s'agit d'un document à valeur indicative qui définit une stratégie territoriale pour la Wallonie à l'horizon 2050, sur la base des principaux enjeux, perspectives, et des besoins du territoire, ainsi qu'au regard de ses potentialités et de ses contraintes. Ce document s'accompagne de mesures de gestion et de programmation, ainsi que de mesures de suivi.

Une enquête publique a été réalisée et a suscité des remarques émanant d'IDETA, Quai St Brice, 35 à 7500 Tournai, portant en synthèse sur :

- Le manque de prise en compte des enjeux liés aux continuités territoriales (relations transfrontalières, vision supra communale...);
- L'absence de plusieurs pôles urbains (ex : Enghien, Lessines, Leuze);
- Tous les objectifs ne sont pas assortis de mesures de gestion et de programmation (ex : le stop béton);
- Des précisions sont à apporter aux modes d'actions, notamment :
  - Ajouter la plateforme bimodale de Pecq dans la « valorisation des réseaux de communication et de transport »;
  - Ajouter les connexions Mouscron/Lille et Valenciennes/Tournai dans le « développement des liaisons »;
  - Préciser le mode d'identification des zones d'enjeu communal, régional;
  - Reprendre l'axe Lille-Bruxelles dans les « zones propices au développement industriel »;
  - Ajouter les actions communales dans le cadre de la réduction des émissions de CO2;
  - Développer également des « modes structurants » de transport en commun autour des villes afin de mieux desservir les territoires ruraux;
  - Ajouter les Chartes Paysagères en cours d'approbation, comme documents complémentaires pour la « valorisation des patrimoines culturels ».

La CCATM a été consultée et son avis s'exprime comme suit :

« Avis favorable à l'unanimité. Néanmoins, il est impératif que les moyens soient mis à disposition avant d'opter pour des solutions coercitives, par exemple augmenter les lignes de TEC avant d'imposer des taxes sur les carburants... »

D'autres avis nous sont parvenus en dehors de l'enquête publique émanant de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de la Wallonie Picarde, et de la fédération des Parcs Naturels, dont il a été pris connaissance.

A la lecture de ceux-ci, il est proposé au Conseil Communal d'émettre les observations suivantes :

- Il serait pertinent de prendre en compte les polarités de plus petite importance en identifiant plusieurs typologies;
- La Wallonie Picarde, les Parcs naturels et leurs chartes paysagères se doivent d'être pris en compte;
- Il convient d'identifier clairement dans quels cas l'habitat léger pourrait être admissible au regard notamment, des critères de salubrité, du respect du code de l'eau, et de l'intégration par rapport au site dans lequel il vient s'implanter.

Le Président ajoute que toutes les forces vives de Wallonie Picarde, y compris la conférence des Bourgmestres ont émis des avis.

A la demande de Madame BOCQUET sur ce qui est repris sous le terme d'habitat léger, le Président insiste sur le fait que ce type de logement doit s'ériger dans les zones destinées à l'habitat et non pas dans les jardins par exemple.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que toutes les remarques énoncées ci-avant figurent dans la délibération. Monsieur CHEVALIER se demandant quel était l'intérêt des pôles urbains de Enghien, Lessines et Leuze, le Président rappelle l'important du parc Qualitis à Enghien, de Notre-Dame à la Rose à Lessines ou encore du musée de l'automobile et du zoning de Leuze. Ceux-ci sont des pôles importants de notre territoire.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 8. Ecologie

Arrêté du Gouvernement wallon du 05/07/2018 adoptant les liaisons écologiques – avis circonstancié.

Monsieur DUDANT précise que le Conseil communal est invité à émettre un avis sur l'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement Wallon adoptant les liaisons écologiques.

Il s'agit d'une carte ayant pour objectif « d'enrayer le déclin de la biodiversité à l'aube de 2020 et de rétablir les services écosystémiques et la biodiversité pour 2050 ».

L'enquête publique n'a suscité aucune remarque mais néanmoins, l'avis de la Fédération des Parcs naturels nous a été transmis en dehors de celle-ci.

Il porte, synthétiquement, sur :

- La nécessité de la prise en compte des sites de grand intérêt biologique et des sites candidats au réseau Natura 2000 ;
- La nécessité de la prise en compte des habitats d'espèces vulnérables ou en fort déclin, et de les représenter sur la carte ;
- La nécessité de prendre en compte la continuité écologique des cours d'eau.

Les Parcs naturels sont les plus concernés par cette cartographie, il est donc proposé au Conseil Communal :

- De faire siennes les remarques émises par la Fédération des Parcs naturels

Monsieur VINCENT estime que notre territoire est fortement concerné par ce projet car nous possédons des zones très intéressantes sur le plan environnemental.

Madame BOCQUET estime surréaliste de nous faire voter des choses pour 2050. Monsieur VIVIER ajoute qu'il ne faut pas oublier les crapauds calamites qui nous privent de plusieurs hectares dans la zone delta. Il propose d'éviter d'adhérer à des choix qui pourraient se retourner contre nous et les entreprises qui nous font vivre. Bien évidemment, certaines zones sont effectivement intéressantes à protéger.

Par 12 voix pour et 5 abstentions (Groupe GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 9. Circulation

### a) Règlement complémentaire de roulage – rue des Français à Maubray

Limitation du tonnage des véhicules - dans la rue des Français, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge excède 7,5 tonnes, à l'exception de la desserte locale et des véhicules agricoles.

A la demande de Monsieur COURTOIS, le Directeur Général précise que la demande initiale datait effectivement de 2016 mais qu'elle ne lui était pas parvenue à l'époque. La conseillère en mobilité de la Ville de Tournai l'a récemment contacté pour relancer cette demande.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

### b) Règlement complémentaire de roulage – rues Maréchal de Saxe et rue de Vezon à Fontenoy

Limitation du tonnage des véhicules - Dans les rues Maréchal de Saxe et de Vezon, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge excède 7,5 tonnes, à l'exception de la desserte locale et des véhicules agricoles.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce règlement.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 10. Procès-verbal

Monsieur VIVIER signale qu'au niveau du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, il est spécifié que les représentants doivent être au minimum à 1/3 du même sexe. Il y a donc problème. A la lecture, le Directeur Général confirme. Ce point devra être revu.

Monsieur VIVIER signale que le Collège n'a pas répondu à ses questions relatives au budget extraordinaire. Le Président répond qu'il lui transmettra dans le mois.

Monsieur BONNET signale que le Groupe PS s'étonne des propos tenus par le groupe GO lors du dernier conseil et qui sont ici relatés dans le PV.

En effet, en page 28, il cite : « *Le Bourgmestre de Tournai est occupé de puiser dans les finances des communes tout en diminuant ses dépenses à lui.* »

Le Groupe PS estime que le procès d'intention à l'égard du Bourgmestre (et donc du collège) de Tournai est de nature à fausser le débat avec des informations erronées. Il demande à ce que le groupe d'opposition présente ses arguments objectifs lui permettant d'affirmer que le

Bourgmestre de Tournai puise dans les finances des autres communes pour diminuer ses dépenses.

Par ailleurs, puisqu'il est directement mis en cause, il demande que l'information soit transmise au collège tournaisien afin de lui permettre un droit de réponse.

Monsieur VIVIER précise que des échanges écrits ont déjà eu lieu avec Monsieur DELANNOIS. Il ne fait aucun doute que la part budgétaire de la Ville de Tournai dans la zone de secours présente un en moins de près d'un million d'€.

Le Président signale que la clé de répartition provient du Gouverneur. Celle-ci est favorable à certaines communes et moins pour d'autres. Le Bourgmestre de Tournai n'est donc pas à l'origine de cette décision et ce dernier regrette par ailleurs de ne pas avoir pu obtenir de consensus au sein du Conseil de zone. Il ajoute que le Président et le Chef de zone viendront prochainement devant le Conseil Communal.

Par 12 voix pour et 5 abstentions (Groupe GO), le Conseil Communal approuve les procès-verbaux des séances du 20 décembre 2018.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 11. Questions orales

Monsieur VINCENT signale que la poste resserre les boulons et demande ce qu'il en est de la suppression de boîtes aux lettres dans l'entité. Celles-ci sont relevées par les facteurs lors de leur passage. L'intérêt de leur suppression paraît flou et cela semble poser problème sur le village de Péronnes. En effet, il est plus que bizarre de supprimer la boîte située sur la place du village et de maintenir celle située à la rue du Canal. La commune pourrait interpellier B-Post à ce sujet. Le Président abonde dans le même sens et un courrier sera transmis.

Monsieur VINCENT signale qu'un courrier est parvenu aux communes le 09 janvier dernier présentant le projet « Green Deal » proposant de se diriger vers des repas sains et équilibrés notamment dans les cantines scolaires. Le Groupe UCA, et singulièrement Madame Sabine MAHIEU, voulait améliorer les repas à la Maison de Repos, à la crèche, dans les écoles, ... Certes, notre territoire ne recense pas beaucoup de produits locaux type « Slow Food » mais ce projet est intéressant.

Le Président se demande si le fait de mettre un fruit dans le cartable d'un enfant est bien du ressort de l'école. Malheureusement, peu de parents s'inquiètent de la qualité des repas de leurs enfants.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que des projets scolaires sur ce sujet existent déjà et que la dynamique est bien présente. Le Directeur Général rappelle que le CPAS s'est doté d'un logiciel et de fournisseurs permettant d'offrir des repas diététiques et adaptés pour la maison de repos. Cet appel à projets paraissait bien trop exigeant quant aux mesures à mettre en œuvre alors que nombre d'initiatives sont déjà présentes.

Monsieur Julien BAUWENS précise qu'avant de lancer des appels aux circuits courts, il faut veiller à ce que la chaîne d'approvisionnement soit présente, surtout au niveau des matières

premières. Sinon, les capacités seront insuffisantes et l'objectif ne pourra pas être atteint. L'étude en amont est un préalable absolument nécessaire.

Madame BOCQUET signale que mettre cela en place dans les écoles est difficile mais les enseignants font effectivement du bon travail en ce sens. On pourrait pousser les parents à se diriger vers des produits de meilleure qualité.

Monsieur VINCENT estime qu'il serait utile de mettre en réseau les différentes initiatives prises sur notre entité. On pourrait ensuite aller plus loin.

A la demande de Monsieur VIVIER si la commune avait participé à l'appel à projets relatif au ramassage des canettes, Madame BOCAGE précise que notre candidature a bien été déposée mais n'a pas été retenue.

Monsieur VIVIER signale que la Ville de Tournai a récemment lancé une opération visant à supprimer les gobelets jetables et se demande si cela ne pourrait pas être mis en place à Antoing.

Le Président précise que le recours aux gobelets recyclables coûte cher car ceux-ci doivent être lavés par une entreprise ou avec du matériel spécialisé. Un roulement de verres doit aussi être organisé et les quantités doivent être importantes pour pouvoir réduire les coûts de lavage. Par contre, l'idée du gobelet en carton jetable est peut-être plus adaptée.

Monsieur VINCENT précise qu'il faut distinguer deux choses. D'une part, le projet de la Ville de Tournai vise les cafés et pas l'événementiel. D'autre part, cela nécessite un investissement de base pour pouvoir sécher les verres ce qui représente un coût non négligeable. Le nécessaire cautionnement des verres oblige également à disposer de personnel supplémentaire pour les organisateurs d'événements ce qui n'est plus simple aujourd'hui.

Madame BOCQUET demande s'il serait possible de mettre un panneau indicatif avec les numéros des habitations de la rue Neuve/Nouveau Quartier pour faciliter la visibilité et l'accès notamment aux services de secours. Le Président signale que cela peut effectivement être fait comme pour la rue de Fontenoy.

A la demande de Monsieur VINCENT s'il serait possible de mettre à disposition des locaux du centre administratif à des étudiants durant le blocus, le Directeur Général précise que cela ne pourrait s'envisager que si les propres besoins de l'administration n'étaient pas mis en péril ce qui n'est pas le cas.

Le Président rappelle le projet « Relais pour la Vie » lancé par le personnel communal et invite tout à chacun à participer à celui-ci.

### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 20 h 30.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS